SPORTS

FOOTBALL

LE CALENDRIER DU CHAMPIONNAT D'EXCELLENCE (Saison 1942-43)

GROUPE B

Clubs engagés — F.C. Ruch Carvin, Denain Athlétique, S.C. Fivois, Stade Orchésien, A.S.S.B. Oignies, R.C. Roubaix, Stade Roubaix, Excelsior Roubaix-Tourcoing, U.S. Tourcoing, U.S. Valenciennes-Anzin.

13 Septembre. — Excelsior - Carvin.

20 Septembre. — Fives - Oignies ; Excelsior - Tourcoing.

27 Septembre. — Valenciennes - Oignies ; Carvin - Denain ; Tourcoing - Racing ; Stade - Fives ; Orchies - Excelsior.

4 Octobre. — Oignies - Denain ; Valenciennes - Tourcoing ; Fives - Carvin ; Racing - Excelsior ; Orchies - Stade.

18 Octobre. — Tourcoing - Oignies ; Denain - Fives ; Carvin - Orchies ; Stade - Racing ; Excelsior - Valenciennes.

25 Octobre. — Oignies - Fives ; Tourcoing - Excelsior ; Orchies - Denain ; Valenciennes - Stade ; Racing - Carvin.

1er Novembre — Fives - Excelsior.

8 Novembre. — Fives - Orchies ; Stade - Tourcoing ; Denain - Racing ; Carvin - Valenciennes ; Excelsior - Oignies.

15 Novembre. — Oignies - Orchies ; Excelsior - Stade ; Racing - Fives ; Tourcoing - Carvin ; Valenciennes - Denain.

29 Novembre. — Stade - Oignies ; Orchies - Racing ; Carvin - Excelsior ; Fives - Valenciennes ; Denain - Tourcoing.

6 Décembre. — Oignies - Racing ; Stade - Carvin ; Valenciennes - Orchies ; Excelsior - Denain ; Tourcoing - Fives.

20 Décembre. — Carvin - Oignies ; Racing - Valenciennes ; Denain - Stade ; Orchies - Tourcoing ; Excelsior - Fives.

27 Décembre. — Oignies - Valenciennes ; Denain - Carvin ; Racing - Tourcoing ; Fives - Stade ; Excelsior - Orchies.

3 Janvier. — Denain - Oignies ; Tourcoing - Valenciennes ; Carvin - Fives ; Excelsior - Racing ; Stade - Orchies.

17 Janvier. — Oignies - Tourcoing ; Fives - Denain ; Valenciennes - Excelsior ; Orchies - Carvin ; Racing - Stade.

31 Janvier. — Denain - Orchies ; Stade - Valenciennes ; Carvin - Racing.

14 Février. — Oignies - Excelsior ; Orchies - Fives ; Tourcoing - Stade ; Racing - Denain ; Valenciennes - Carvin.

21 Février. — Orchies - Oignies ; Stade - Excelsior ; Fives - Racing ; Carvin - Tourcoing ; Denain - Valenciennes.

28 Février. — Oignies - Stade ; Racing - Orchies ; Valenciennes - Fives ; Tourcoing - Denain.

14 Mars. — Racing - Oignies ; Carvin - Stade ; Orchies - Valenciennes ; Denain - Excelsior ; Fives - Tourcoing.

28 Mars. — Oignies - Carvin ; Valenciennes - Racing ; Stade - Denain ; Tourcoing - Orchies.

Les matches se joueront à 15 h. sur le terrain du club premier nommé.

Le premier classé rencontrera le premier classé du Groupe A pour le titre de champion.

Les deux derniers classés descendront en série inférieure.

ATHLÉTISME

Les athlètes Ghys et Vanspranghe de retour de Bordeaux nous rendent visite

C'est avec un sourire heureux que M. Monnet, entraîneur de l'U.S. Marquette, vint nous présenter hier deux de ses meilleurs « produits » : Ghys et Vanspranghe, qui se mirent en vedette à Bordeaux.

Pierre Ghys, champion de France des 55 m. haies cadets avec la meilleure performance française (6" 8/10) débuta à Marquette il y a un an et enleva le titre nordiste après un mois d'entraînement. Ghys, qui passera junior la saison prochaine, pratique encore les sauts en longueur et hauteur et court le 300 m.

Quant à Vanspranghe qui vint à l'athlétisme lors de la création de la section à Marquette, c'est un crossman qui s'est déjà mis en vedette et qui, cette saison, démolit régulièrement le record des Flandres du 3.000 m. junior à chaque sortie. A Bordeaux, le Marquettois fit 9' 00" 3/10, second derrière Bilvestri, et s'il ne s'était pas resté dans le sillage du favori Contet — qu'il battit — peut-être aurait-il pu espérer mieux.

Ces résultats n'en sont pas moins très éloquents. Ils font honneur à l'athlétisme nordiste et à l'entraîneur Monnet qui, d'une section ayant deux années d'existence, sort des jeunes champions promus au plus bel avenir.

CYCLISME

M. WECK PRÉSIDE LA F.F.C.

On se souvient que, dernièrement, un litige survint entre M. Zwahlen, président, et M. Chesal, secrétaire de la F.F.C.

M. Zwahlen démit M. Chesal de ses fonctions, mais le Colonel Pascot vient d'intervenir.

M. Chesal reste à son poste et M. Weck présidera aujourd'hui la séance de la Commission sportive de la F.F.C. qui doit statuer sur le repêchage de Terreau pour le Championnat de France de demi-fond.

ATHLÉTISME

Le Meeting d'Origny-en-Thiérache (Aisne)

C'est le samedi 15 août, à 18 h. 30, sur son stade de la Mairie, que l'actif Comité du Vélo Club offrira au public de la région, sous le patronage du Commissariat aux Sports, un grand meeting d'athlétisme au cours duquel sera mis en compétition le Challenge pour Juniors, offert par les commerçants d'Origny, dénommé : « Prix de la Ville d'Origny-en-Thiérache ».

La marche ne sera pas oubliée, et une épreuve de 25 km. se disputera ce jour-là sur le parcours suivant : Origny, Buire, Hirson, Origny, Foigny, La Bouteille, Origny. Nombreux prix dont 200 fr au 1er.

Des pourparlers engagés font prévoir la venue, dans notre Thiérache, d'un grand champion qui se produira en exhibition. Comme on le voit, il y aura encore du beau sport à Origny ce 15 août.

Pour tous renseignements et engagements, s'adresser à M. Lavancier Henry, secrétaire général du Vélo Club, Origny-en-Thiérache (Aisne). Téléphone 36.

Lisez

LES SPORTS DU NORD

le grand hebdomadaire régional

EN VENTE LE SAMEDI

LE NUMÉRO : UN FRANC

BOURSE DE PARIS du 29 Juillet 1942

Le premier cours est celui pratiqué à la séance précédente :

Fonds d'Etat français. — 3 %, 94.80, 94.45 ; 3 % am., 96.10, 95.85 ; 4 % 1917, 102.45, 102.35 ; 4 % 1918, 101.05, 101.10 ; 5 % 1920, 140.70, 140.55 ; 4 1/2 % 1932 A, 100, 100 ; 4 1/2 % 1932 B, 100.90, 100.95 ; 3 % 1942, 97.80, 97.65 ; 3 1/2 % 1942, 97.02, 96.80 ; Cais. Aut. 5 % 1938, 121.35, inc. ; Obl. Trés. 4 1/2 % 1933, 1.346, 1.348 ; 4 % 1934, 1.205, 1.205 ; P.T.T. 4 1/2 % 1939, C/600, 519, inc. ; Obl. Trés. 4 1/2 % 38 B, 138.10, 138.25 ; Bons Trés. 4 1/2 % 1938, 1.102, 1.102.50 ; 4 1/2 % 1934, 1.084, 1.083 ; 4 % 1935, 1.099, 1.091 ; Caiss. Aut. Tab., 1.011, 1.011.

Crédits Nationaux. — Cr. 1919, 615, 815 ; 1920, 536, 530 ; 1934, 1.079, 1.084 ; 1935, 1.059, 1.073.

Foncières et Communales. — Fonc. 1883, 347, 345 ; 1885, 403, 398 ; Com. 1891, 355, 356 ; 1892, 435, 429 ; Fonc. 1895, 420, 421 ; Com. 1899, 405, 402 ; Fonc. 1903, 415, 420 ; Com. 1906, 405, 406 ; Fonc. 1909, 205, 205 ; Com. 1912, 196, 198 ; Fonc. 1913, 3 1/2 %, 420, 420 ; 1913 4 %, 508, 502 ; Com. 1930 4 %, 1.006, 1.015 ; Fonc. 1930 4 1/2 %, 958, 959 ; Com. 1931, 1.006, 1.007 ; Com. 1931-32, 1.004, 1.004 ; Com. 1932, 1.020, 1.018 ; Emp. 1938, 1.024, 1.036.

Actions françaises. — Bque de Fce, 21.180, 21.450 ; Comp. Esc., 1.805, 1.816 ; Crédit Fonc., 5.875, 5.610 ; Crédit Lyon., 4.535, 4.580 ; Crédit du N., inc., 839 ; Sté Gle (non lib.), inc., inc. ; Suez act., 24.390, 25.980 ; Nord, 1.980, 1.980 ; Tram Lille-Rx-Tg 872 (d.), inc. ; El. et Gaz du Nord, 630, 671 ; Electr. du Nord, 1.065, inc. ; Energie Ind., 3.415, 3.415 ; Nord Lum., 2.040, 2.020 ; Tom. Houston, 685, 695 ; Gle Gle Ind. Text., 2.555 (d.), 2.586 ; Le Blan, 1.250, 1.215 ; Féronchies, 1.865, 1.820 ; St frères, 1.460, 1.468 ; Gaz N.-E., 1.390, 1.390 ; Aciéries Longwy, 846, 840 ; Micheville, 1.877, 1.677 ; du Nord, 852, 850 ; Sambre et Meuse, 1.580 (of.), inc. ; Arbel, 1.890, 1.890 ; Chant. de France 1.550, inc. ; Constr. Nord-France, 910, 905 ; Fives-Lille, 1.670, 1.694 ; Forges N.-E., 1.215, 1.200 ; Jeumont act. 825, 830 ; (parts), 1.945, 1.900 ; Fco-Belge Mat. Ch. Fer, inc., 7.165 ; Hts Fourn. P.-à-Mousson, 7.000, 7.000 ; Denain-Anzin, 2.995, 2.950 ; Louvroil Montbard, 1.020, 1.000 ; Méteux, 4.250, 4.180 ; Peugeot, 1.359, 1.350 ; Senelle Maubeuge, 1.660, 1.625 ; Béthune, 2.510, 2.510 ; Aniche, 5.200, 5.050 ; Anzin, 1.900, 1.900 ; Blanzy, 4.898, 4.890 ; Carvin, 2.285, 2.280 ; Courrières, 910, 902 ; Dourges, 2.852, 2.850 ; Escarpelle, 21.250, inc. ; Lens 1.147, 1.125 ; Ligny-lez-Aire, inc., inc. ; Marles, 1.939, 1.915 ; Ostricourt, 3.947, 3.645 ; Vicoigne, 1.780, 1.770 ; Mokta El Hadid, 17.000, 17.220 ; Nickel, 2.261, 2.259 ; Ouenza, 7.000, 6.900 ; Lille Bonn. (prior.), 1.055, 1.030 (of.), (ord.), inc., 620 ; Air Liquide, 2.900, 2.890 ; Glaces Nord Fce, 7.200, 7.070 ; Kali Ste-Thérèse, inc., inc. ; Kuhlmann, 2.075, 2.057 ; Pollet Chausson, 3.190, 3.190 ; Caout. Indochine, 1.945, 1.960 ; Cultures Trop., 440, 445 ; Terres rouges, 1.196, 1.205.

Ville de Paris. — Ville Paris 1871, 416, 410 ; 1875, 506, 506 ; 1876, 503, 503 ; 1892, 308, 305 ; 1894-96, 296, 296 ; 1898, 376, 378 ; 1899, 346, 352 ; 1904, 365, 362 ; 1910, 2 3/4 %, 330, 338 ; 1910 3 %, 298, 294 ; 1912, 290, 290 ; 1928, inc., 972 ; 1929, 1.000, 1.005 ; 1930, 990, 991 ; Ville Paris 1930 lots, 983, 981 ; 1931, 954, 954 ; 4 % fortif., 956, 560 ; 1932, 1.005, 1.007 ; 1934 5 1/2 %, 965, 963 ; 1935, 978, 971 ; 1937, 981, 968 ; 1938, 985, 987.

Valeurs françaises (oblig.). — Dép. Nord 4 % 1931 oct., 2.029, 2.020 ; 4 % 1931, 939, 941 ; 5 % 1935, 1.000, 1.010 ; 5 1/2 % 1936, 1.006, 1.020 ; 5 %, 1936, 996, 996.

BOURSE DE LILLE du 29 Juillet 1942

Le premier cours est celui pratiqué à la séance précédente.

Charbonnages. — Albi, 3.375, 3.375 ; Albi (part), d. 4.700, 4.700 ; Aniche 5.350 ex d., 5.350 ex. d. ; Anzin, 1.960, 1.960 ; Béthune, o. 24.700, d. 24.700 ; Béthune (1/10), 2.505, 2.505 ; Blanzy, 4.650, 4.650 ; Bruay (coup de 10), 601, 606 ; (coup. de 25), o. 600, 600 ; Carvin, 2.295, 2.275 ; Clarence, 450, o. 450 ; Commentry (Jce), d. 4.450, d. 4.600 ; Commentry (Cap.), 4.750, d. 4.600 ; Courrières, 911, d. 920 ; Crespin, d. 220, d. 295 ; Dourges, 2.870, 2.870 ; Escarpelle, d. 21.250, 21.295 ; Lens A., 1.180, 1.174 ; Lens B., 690, d. 390 ; Liévin, 625, 624 ; Liévin (coup. de 30), d. 24.600, d. 24.600 ; Marles, 1.920, 1.903 ; Ostricourt, 3.960, 6.930 ; Thivencelles, 635, 621 ; Vicoigne, 1.825, 1.825.

Banques : C.D.N., 639, inc. ; Union Mines, 640, 840.

Eaux, Transports : E.L.R.T., d. 375, d. 385 ; Lyon des Eaux (cap.), 2.825, 2.840 ; Lyon des Eaux (Jce), 2.600, 2.550 ; Pierchon, o. 600, o. 600.

Electricité : Artésienne, d. 680, 700 ; Béthunoise, 450 ex. d., 450 ex. d. ; Boulonnaise, d. 950, d. 960 ; Elect. Gaz Nord, inc., 685 ; Electr. Nord, 1.080, o. 1.074 ; Electr. N.-O., d. 1.060, d. 1.060 ; Energ. Nord-France, 765, 780 ; Gaz d'Hersin, inc., o. 850 ; La Roubaisienne, 3.020, 3.020 ; Sect. Billy, 860, inc. ; Union Houillère, 498, 495.

Métallurgie : Blanc-Misseron (ord.), inc., o. 170 ; Blanc-Misseron (prior.), o. 920, o. 990 ; Aciéries de Longwy, o. 860, 860 ; Ac. de Micheville, 1.660, 1.670 ; Ac. du Nord, 680, 850 ; Ac. Sambre et Meuse, 1.620 liq., 1.600 liq. ; Arbel, 1.650, 1.650 ; Chant. France, n. 1.890, o. 1.565 ; Atel. Nord France, o. 895, 695, (part), inc., 630 ; Bache, o. 1.150, o. 1.150 ; Cail, 880, d. 890 ; Delattre, 850, 860 ; Denain-Anzin, d. 3.000, d. 3.000 ; Electro-Métal, o. 400, 400 ; Fives-Lille, 1.657, 1.687 ; [illegible]arine, o. 1.140, o. 1.125 ; Nord-Est, o. 1.205, 1.220 ; Franco-Belge, d. 7.300, d. 7.300 ; Jeumont, 650, 848 ; Louvroil, o. 1.010, o. 1.010 ; St-Sauveur, d. 1.050, d. 1.050 ; Saulnes, 2.250, 2.200 ; Senelle, 1.660, 1.660 ; Tubes de Val., 1.030, 1.040.

Entreprises et Matér. Construct. : Carr. Dumont-Vireux, d. 27, d. 27 ; Chaux et Cim. Lafarge, 11.800, 11.900, (act. B 300), 6.950, 8.950 ; Ciments du Boul., 1.420, inc., Portland, 20.500, 20.600, (part), 80.000 nul, 30.100 ; Cim. et Chaux Hydraul., o. 1.550, o. 1.550 ; Cim. Franc. et Portl. Boul., 8.100, 8.100, (jouiss.), 5.500, 5.400 ; Desvroise, 5.940, inc. ; La Loisne, 960, inc. ; Pollet et Chausson, 3.150, 3.150, (part.), 24.700, 25.000.

Produits Chim., Huileries, Verreries : Air Liquide, o. 2.900, o. 2.875, (part), 12.300, 12.250 ; Engr. d'Auby, 475, 490, de Roubaix, 350, 350 ; Glaces Nord France, o. 7.100, o. 7.100 ; Huiles, goudrons et dérivés, o. 3.750, nul, 6.775 ; Kuhlmann, 2.080, 2.080 ; Oxhydrique Franç., o. 300, o. 300 ; Pechiney, o. 4.500, o. 4.600 ; Rhône Poulenc, 3.200, o. 3.300 ; St-Gobain, Chauny et Cirey, 3.690, o. 3.890 ; Usin. de Libercourt, 750 d., 750 d.

T. S. F.

VENDREDI 31 JUILLET

Radio-Journal à 7 h., 8 h., 9 h., 13 h., 14 h., 15 h., 20 h., 22 h., 24 h. — **Concerts** à 7 h. 30, 8 h. 15, 12 h., 13 h. 15, 14 h. 30, 14 h. 45, 16 h. 15, 16 h. 15, 17 h. 15, 17 h. 30, 18 h., 18 h. 30, 19 h., 19 h. 45, 20 h. 15, 20 h. 45, 21 h. 30, 22 h. 15, 22 h. 45, 23 h. 30, 23 h. 45, 0 h. 15. — 17 h. : « Un Magicien de la Nature » : Charles Guerin ; 17 h. 45 : Actualités ; 19 h. 30 : « L'Epingle d'Ivoire ».

ANNONCES LÉGALES

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
4e DIVISION — 3e BUREAU

Fermeture d'une Maison de Commerce

LE PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu la loi du 21 Octobre 1940, modifiant, complétant et codifiant la législation sur les prix et notamment les articles 55, 56 et 57 de ladite loi ;

Vu les diverses infractions constatées à la législation des prix et relevées par M. le Chef Départemental du Service Général de Contrôle Économique du Département du Nord **contre le nommé VAN NEUCKE Aloïs, débitant de boissons à ISBERGUES ;**

Vu la lettre de M. le Préfet du Nord, Préfet de la Région de Lille, en date du 27 Juin 1942 ;

Vu l'avis de M. le Directeur Départemental du Service Général de Contrôle Économique du Pas-de-Calais, en date du 7 Juillet 1942

ARRÊTE :

Article 1er. — La fermeture du débit de boissons tenu par M. VAN NEUCKE Aloïs, à ISBERGUES, est prononcée à dater du 25 Juillet et ce, jusqu'à décision judiciaire définitive à intervenir.

Pendant la durée de cette fermeture, **M. VAN NEUCKE Aloïs devra continuer à payer à son personnel**, les salaires, indemnités et rémunérations de toute nature auxquels il avait droit jusqu'alors.

Article 2. — Le présent arrêté sera inséré intégralement dans tous les journaux habilités à recevoir les annonces légales à la diligence de M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement.

Il sera, en outre, affiché en caractères très apparents à la devanture du magasin et à la porte du domicile de **M. VAN NEUCKE Aloïs.**

Les frais d'insertion et d'affichage seront à la charge exclusive du délinquant.

Article 3. — M. le Secrétaire Général de la Préfecture, M. le Sous-Préfet de BÉTHUNE ; M. le Maire d'ISBERGUES ; M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de NORRENT-FONTES ; M. le Directeur Départemental du Service Général du Contrôle Économique ; M. le Directeur des Contributions Indirectes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation leur sera adressée, ainsi qu'à M. le Préfet du Nord, Préfet de la Région de LILLE et à M. le Directeur du Service Général de Contrôle économique du Nord, pour information.

ARRAS, le 17 Juillet 1942
LE PRÉFET : **M. DAUDY**

22.556

Études de **Me Émile LAURENT**, Avoué à Hazebrouck et de **Me BODAERT**, Notaire à Rubrouck.

Exécution du décret du 28 Novembre 1939
(Article 2 à 10)

Aux requêtes, poursuites et diligences de :

1° Monsieur Michel, Amand, Jérôme LEROY, électricien, domicilié à Dunkerque, réfugié à Petite-Synthe, 5, rue Jean-Bart, époux de dame Suzanne, Lucienne LEUPE. — Partie poursuivante, ayant Maître Émile LAURENT pour avoué.

2° Monsieur Paul DUHOO, principal clerc de notaire, demeurant à Rubrouck.

« Agissant en qualité de tuteur à l'interdiction légale de Daniel, Didier LEROY, célibataire majeur, domicilié à Arnecke. — Partie jointe, ayant également Maître Émile LAURENT, pour avoué.

Il sera procédé ultérieurement, toutes formalités légales remplies, à Arnecke, en or le ministère de Me BODAERT, Notaire à Rubrouck, à l'adjudication de l'immeuble suivant :

COMMUNE D'ARNÈCKE

UNE MAISON MANSARDÉE, de construction récente et 4 ares 48 de terrain en fonds, cour et jardin, figurant au nouveau plan cadastral sous le n° 231 de la Section C, **y compris la participation de l'État aux réparations des dommages de guerre.**

En exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil d'Hazebrouck, le neuf Octobre mil neuf cent quarante et un, enregistré.

La présente insertion, faite en vertu d'une ordonnance rendue par Monsieur le Président du Tribunal Civil d'Hazebrouck, le 8 Janvier 1942, enregistrée, est destinée à faire courir le délai d'un mois, pendant lequel tout intéressé appartenant à l'une des catégories visées par l'article 1er du Décret du 1er Septembre 1939, à l'égard duquel il ne serait pas intervenu une ordonnance levant la suspension des délais, pourra former une opposition motivée à la levée de cette suspension, par simple lettre recommandée, adressée au Greffier du Tribunal d'Hazebrouck, et ce, conformément aux dispositions des articles 4, 5 et suivants du décret du 28 Novembre 1939.

16.381 Pour insertion (s.) **Émile LAURENT.**

Étude de Me Félix VANDEWALLE, Docteur en droit, Avoué à LILLE, 56, rue de l'Hôpital-Militaire — DIVORCE. — A.J. Don du 23-1-1941 Lille. **D'un jugement rendu par défaut par la 1re Chambre du Tribunal Civil de 1re Instance de Lille, le 24 Juin 1941, enregistré.** ENTRE : **M. André SERGEANT, demeurant à Hazebrouck, 3, rue d'Aire. Ayant pour avoué Me Vandewalle.** ET : **Madame Jeanne-Marie GAUTNIER, épouse de M. Sergeant, domiciliée de droit avec son mari, mais en fait, résidant à Seclin, 186, rue de Lille. Défenderesse défaillante. IL APPERT Que le divorce a été prononcé d'entre les époux SERGEANT-GAUTNIER, au profit du mari. — Me Félix Vandewalle occupait pour ledit sieur Sergeant. — Pour extrait (signé) F. VANDEWALLE.** 16.380

Études de **Me LEMBREZ**, Notaire à **BAILLEUL** et de **Me LAURENT**, Avoué à **HAZEBROUCK**

Loi du 23 Octobre 1884, modifiée par le décret du 17 Juin 1938

VENTE PAR LICITATION de :

COMMUNE DE MÉTEREN

Le long de la Route Nationale de Lille à Dunkerque

TOUTE UNE MAISON ENDOMMAGÉE par faits de guerre, avec les fonds et cour en dépendant, de le contenance de 44 centiares, y repris sous le N° 137 de la Section C du nouveau cadastre, et le N° 282 de la Section C de l'ancien cadastre.

Sur la MISE A PRIX de : 5.000 FRANCS

La dite vente aura lieu le MARDI PREMIER SEPTEMBRE mil neuf cent quarante-deux, à QUINZE HEURES (heure allemande) en l'Étude et par le ministère de Maître LEMBREZ, Notaire à BAILLEUL, à cet effet commis par jugement du Tribunal Civil d'Hazebrouck, en date du vingt-neuf mai mil neuf cent quarante et un, enregistré, aux requêtes, poursuites et diligence de :

Madame Zoé INGLART, veuve de Monsieur Joseph Becue, demeurant à Flêtre. — **Et Consorts.**

Parties poursuivantes, et de :

Monsieur Marcel ASSEMAN, jardinier, demeurant à Mouvaux, rue Calmette, n° 22, veuf de dame Marguerite Claerbout, ès qualité de tuteur légal de ses cinq enfants mineurs. Partie jointe — Ayant tous Maître Émile LAURENT pour avoué.

En présence, ou lui dûment appelé de :

Monsieur Henri CLAEREBOUDT, ancien cultivateur, demeurant à Méteren, ès-qualités de subrogé tuteur des mineurs ASSEMAN sus-nommés.

AVIS IMPORTANT. — Il est rappelé que conformément aux dispositions de la loi du 16 novembre 1940, seules les personnes qui auront obtenu préalablement l'autorisation de Monsieur le Préfet du Nord, pourront enchérir et se rendre adjudicataires, et qu'un délai d'au moins quinze jours avant la vente est nécessaire pour obtenir ladite autorisation.

Il est en outre indiqué :

Qu'une ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Civil d'Hazebrouck, en date du vingt-trois Juillet mil neuf cent quarante et un, enregistrée, rendue par application du décret du 28-11-1939, ordonne l'insertion prescrite par l'art. 4 dudit décret, dans le présent journal, et que la présente insertion est destinée à faire courir le délai de un mois pendant lequel tout intéressé appartenant à l'une des catégories visées à l'article 1er du décret du 1er Septembre 1939, et à l'égard duquel il ne serait pas intervenu une ordonnance levant la suspension des délais, pourra former opposition motivée à la levée de cette suspension, par simple lettre recommandée, adressée au greffier du Tribunal civil d'Hazebrouck, et ce, conformément aux dispositions des articles 4, 5 et suivants du décret du 28 Novembre 1939.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître LEMBREZ, Notaire à BAILLEUL, dépositaire du cahier des charges et à Maître LAURENT, Avoué poursuivant la vente.

Fait et rédigé à Hazebrouck, le 28 Juillet 1942.
(signé) : LAURENT

Enregistré à Hazebrouck, le 28 Juillet 1942. Folio 89, N° 6. Reçu 20 fr. — (Signé) illisible. 16.382

COMMUNE DE CHIPILLY (Somme)

L'ADJUDICATION DU DROIT DE PÊCHE

DANS LES ÉTANGS COMMUNAUX
aura lieu le Dimanche 2 Août, à la Mairie, à 17 h. 22.546

Étude de **Me Albert CACHEUX**, Avoué à Avesnes-sur-Helpe.

DIVORCE D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil d'Avesnes, le 23 avril 1942, enregistré. Entre : Monsieur Arthur **STACHE**, vérificateur d'industrie, 11, rue des Alliés, à Maubeuge, d'une part. Et Madame Juliette **LERNON**, épouse STACHE, demeurant 7, rue des Alliés, à Maubeuge, d'autre part **Il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux STACHE-LERNON au profit du mari. — Pour extrait** (signé) : **CACHEUX.** 16.3774

VILLE de LA MADELEINE-LEZ-LILLE

VENTE PAR AUTORITÉ ADMINISTRATIVE (Sur saisie-exécution). Sur la place publique du Marché de La Madeleine-lez-Lille. — Le trente et un juillet 1942, à 11 heures du matin. A la requête de M. TROUILLEZ, percepteur des contributions directes de Lille-Saint-Maurice, suivant procès-verbal dressé le 24 juin 1942. Cette vente consiste en

UN MATÉRIEL D'ESTAMINET

comprenant : Un comptoir - Quatre tables - Un lot de verreries - Neuf chaises - Rayonnage, ainsi qu'une cuisinière céramique - Un petit buffet - Quatre chaises - Une glace biseautée avec cadre - Une pendule carillon, et autres objets qui seront vendus au plus offrant et dernier enchérisseur.

LE TOUT SERA PAYÉ COMPTANT

(Signé) : **Georges CREUZILLE**
Agent principal de poursuites. 16.376

Étude de Me J. LEFORT, avoué à Lille, 85, rue Nationale. — A.J. Déc. du 27 novembre 1941. — DIVORCE : D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Lille, le 23 décembre 1941, enregistré, devenu définitif entre Mme Berthe TOTELET, épouse LEPESVRE, 1, rue Chanzy, à Hellemmes, Ayant pour avoué Me LEFORT. Et M. Gaston LEPESVRE, 1, rue Jean Bart, à Lille. Ayant pour avoué Me DECOUY. Il appert : Que le divorce a été prononcé entre lesdits époux à leurs torts réciproques. — Pour extrait conforme (Signé) : LEFORT. 16.375

LA SYPHILIS EST GUÉRISSABLE

Les Comprimés REPARSAN permettent de se soigner discrètement chez soi, sans piqûres, avec efficacité. Le flacon 30 fr. Toutes Pharmacies et au Laboratoire Bérard, 46, rue de Grenelle, PARIS.

Études de **Me G. BAUDUIN**, Docteur en Droit, **Notaire à Vanves** (Seine) 31, Bd du Lycée et de **Me Jacques GODRON**, Docteur en Droit, **Avoué, rue de Puebla**, 9, à Lille.

VENTE PAR ADJUDICATION EN UN SEUL LOT D'UNE PROPRIÉTÉ sise à MALAKOFF (Seine)

Rue Rouget de l'Isle, 9. — **L'adjudication aura lieu le Lundi 28 septembre 1942, à 14 heures 30 minutes, en l'Étude et par le Ministère de Me BAUDUIN, Notaire à VANVES (Seine), Boulevard du Lycée, N° 31.**

DÉSIGNATION. — UNE PROPRIÉTÉ sise à Malakoff (Seine), rue Rouget-de-l'Isle, N° 9, comprenant une maison d'habitation élevée partie sur caves voûtées : D'un rez-de-chaussée composé de couloir et logement de trois pièces et cuisine ; d'un premier étage divisé en deux logements de deux pièces et cuisine ; d'un second étage de même composition, grenier au-dessus, couvert en tuiles, véranda, cour et jardin derrière, water-closet dans la cour. Le tout sis au lieu dit « La Voie de Beauvais », cadastré section A, N° 657 p. d'une contenance de 163 mètres carrés 13 centimètres carrés. Tenant : par-devant à la rue Rouget-de-l'Isle ; au fond à M. Pean ; à gauche à M. Remy ; à droite à M. Nerrot.

MISE A PRIX .... **50.000 francs**

Entrée en jouissance le jour de l'adjudication par la perception des loyers.

La vente est poursuivie en vertu et en exécution d'un jugement rendu par la Chambre du Conseil du Tribunal civil de Lille, le 18 mars 1941, enregistré, à la requête de :

1° Monsieur Raymond BECEL, négociant en T. S. F., demeurant à Lille (Nord) rue Le Pelletier, numéros 28 et 30 ; 2° Monsieur Maurice BOUILLET, Syndic Liquidateur, demeurant à Lille, rue de Bourgogne, numéro 26. Ce dernier agissant en qualité de liquidateur judiciaire de M. Becel, fonction à laquelle il a été nommé aux termes d'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Lille le 28 juillet 1939, prononçant la liquidation judiciaire dudit M. Becel. Ayant pour avoué Me GODRON, suppléé par M. QUAREZ.

Conformément aux dispositions de la loi du 16 novembre 1940, **seules les personnes ayant obtenu préalablement l'autorisation de Monsieur le Préfet de la Seine pourront se rendre adjudicataires.** — Pour obtenir cette autorisation, les intéressés pourront s'adresser à Me BAUDUIN, notaire, au plus tard quinze jours avant la vente.

Enchères de 100 francs au moins. Consignation pour enchérir : 25.000 francs. — S'adresser pour visiter : sur les lieux, les lundi et jeudi après-midi. **Pour tous renseignements, s'adresser : 1° A Me BAUDUIN**, notaire à Vanves (Seine), 31, boulevard du Lycée, dépositaire du cahier des charges ; 2° **A Me GODRON**, avoué poursuivant la vente, demeurant à Lille, rue de Puebla, N° 9, actuellement suppléé par M. QUAREZ. 16.377

VILLE de LA MADELEINE-LEZ-LILLE

VENTE PAR AUTORITÉ ADMINISTRATIVE (Sur saisie-exécution). Sur la place publique du Marché de La Madeleine-lez-Lille. — Le trente et un juillet 1942, à 11 heures du matin. A la requête de M. TROUILLEZ, percepteur des contributions directes de Lille-Saint-Maurice, suivant procès-verbal dressé le 24 juin 1942. Cette vente consiste en un

MOBILIER

comprenant : Un buffet chêne - Une table à allonges - Une machine à coudre « Singer » - Cinq chaises paille - Une armoire de cuisine - Une sellette - Une glace biseautée avec cadre - Un petit secrétaire - Un poste de T.S.F. - Une cuisinière émaillée - Un réchaud à gaz - Une commode - Une table, et autres objets qui seront vendus au plus offrant et dernier enchérisseur.

LE TOUT SERA PAYÉ COMPTANT

(Signé) : **Georges CREUZILLE**
Agent principal de poursuites. 16.379

Étude de Me Félix VANDEWALLE, Docteur en droit, Avoué à LILLE, 56, rue de l'Hôpital-Militaire — DIVORCE : Assistance Judiciaire. Décision du 20 Juin 1939. — D'un jugement rendu par défaut par la 1re chambre du Tribunal Civil de 1re Instance de Lille, le 18-1-1940, enregistré. ENTRE : M. Lucien-Joseph DELNAYE, domicilié à Loos-lez-Lille, 5, rue Paul-Doumer. Ayant pour avoué Me Vandewalle. ET : Madame Eugénie-Clémence DE LIEDE, épouse de M. Delnaye, domiciliée de droit avec son mari, mais en fait résidant ci-devant à Paris et actuellement à Asnières, 3 bis, rue Montesquieu. Défenderesse défaillante. IL APPERT : Que le divorce a été prononcé d'entre les époux DELNAYE-DE LIEDE au profit du mari. — Me Vandewalle occupait pour ledit sieur DELNAYE, sus-nommé. — Pour extrait : (s.) VANDEWALLE. 16.385

CESSION — Première insertion

Par acte s.s.p. enregistré à Tourcoing, le 29 Juillet 1942, F° 73, n° 8, Mme CHEVALIER Gisèle, épouse autorisée de M. Louis BOL, a cédé à Mme Lucienne VAN MAERCKE, son fonds de commerce **de Café, exploité à Marcq-en-Barœul (Nord), 160**, Boulevard de la République.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues jusqu'au vingtième jour qui suivra la seconde insertion, au siège du fonds vendu. 22.555

Réveillez-vous plus jeune chaque matin. Employez dès aujourd'hui la Super-Crème Tokalon. Elle contient du Biocel, surprenant élément de jeunesse découvert par un Dermatologiste réputé. Elle dissout les points noirs, resserre les pores dilatés et rend la peau claire et veloutée.

· Étude de Maître Déry POURBAIX
Notaire à LILLE, 41, rue Royale

A VENDRE, par adjudication publique

Le JEUDI 20 AOUT, à 14 HEURES, en la Chambre des Notaires de Lille, 7, rue de Puebla, 7

COMMUNE DE RONCHIN

Article premier. — 42 ARES 60 DE PATURES, au Grand-Ronchin, section A, n° 1.390 — Occupation Morelle-Delemer — **Mise à prix .. 36.000 fr.**

Article deuxième. — 23 ARES 03 DE LABOUR, lieudit « Champ de l'Église », section A, n° 1.031. Occupation Meeure-Morelle — **Mise à prix 17.000 fr.**

COMMUNE DE LESQUIN

Article troisième. — 37 ARES 65 DE LABOUR, lieudit « Petit Hameau », section B, n° 68. Occupation Morelle-Delemer. — **Mise à prix .. 34.000 fr.**

Article quatrième. — 75 ARES 70 DE LABOUR, même lieudit, section B, n° 69 p. Occupation Morelle-Delemer. — **Mise à prix .. 60.000 fr.**

COMMUNE DE LEZENNES

Article cinquième. — UNE MAISON A USAGE DE DÉBIT DE BOISSONS, rue Faidherbe, n° 55. Occupation des Brasseries Motte-Cordonnier — **Mise à prix .. 25.000 francs.**

Article sixième. — UNE MAISON D'OUVRIER et 346 mètres carrés 74 de fonds et terrain, rue Faidherbe, n° 55 bis. — Occupation Vve Cuvelier-Dumoulin. — **Mise à prix .. 8.000 francs.**

Article septième. — UNE MAISON D'OUVRIER at 397 mètres carrés 95 de fonds et terrain, rue Faidherbe, n° 57. Occupation Fernand Dumoulin — **Mise à prix .. 10.000 francs.**

Article huitième. — UNE MAISON D'OUVRIER at 407 mètres carrés 62 de fonds et terrain, rue Faidherbe, n° 59. Occupation Paul Dumoulin. — **Mise à prix .. 10.000 francs.**

Faculté de réunion pour ces quatre articles

Article neuvième. — 2 HECTARES 54 ARES 75 DE LABOUR, lieudit « Champ de l'Épine, n° 573 du cadastre — **Mise à prix .. 230.000 francs.**

Article dixième. — 1 HECTARE 30 ARES 01 DE LABOUR, même lieudit, n° 560 du cadastre — **Mise à prix .. 105.000 francs.**

Article onzième. — 1 HECTARE 02 ARES 54 DE LABOUR, lieudit « Le Village », n° 559 p du cadastre. — **Mise à prix .. 82.000 francs.**

Article douzième. — 4 HECTARES 03 ARES 55 DE LABOUR, lieudit « Canton du Moulin », n° 1.087 du cadastre. — **Mise à prix .. 367.000 francs.**

Article treizième. — 1 HECTARE 20 ARES 04 DE LABOUR, lieudit « Canton des Neuf Bonniers », n° 1.125 du cadastre. — **Mise à prix .. 80.000 francs.**

Article quatorzième. — 1 HECTARE 32 ARES 00 DE LABOUR, même lieudit, n° 1.121 du cadastre. — **Mise à prix .. 83.000 francs.**

Les articles 9 et 14 sont occupés par M. Auguste Lefebvre — Faculté de réunion pour ces articles

COMMUNE DE SEQUEDIN

Article quinzième. — 1 HECTARE 20 ARES 50 DE LABOUR, lieudit « La Grande Couture », section B, n° 72. Occupation Debrey-Poillon — **Mise à prix .. 78.000 francs.**

Article seizième. — 20 ARES 23 DE LABOUR, lieudit « La Pierrette », section B, n° 281. Occupation Billant-Verheeghe. — **Mise à prix : 22.000 fr.**

Autorisation préfectorale à demander 15 jours à l'avance. — Pour ladite autorisation, plans, servitudes et tous renseignements, s'adresser à Maître POURBAIX, Notaire à LILLE, 41, rue Royale. 16.310

ENSEIGNEMENT

LANGUES 56 fr. p. mois. Allem. Angl. Esp. Ital. École Blanchart ou p. cor. **Lille, 42, rue Gambetta.** 11.110

ÉCOLE DE PARIS

M. GEERIE, Directeur. Cours de coiffure H. et D. Soins beauté Pédicure. **84, rue de Paris, LILLE** Face Égl. St-Maurice

---

Un mois de cure VIVIODE

VAUT UN MOIS A LA MER. — Le tube Viviode 8 fr. 10 ttes pharmacies avec son mode d'emploi. 11.29-

OFFRES D'EMPLOIS

DEMANDE BONNE

pour **petite Ferme**, vie famille **Bons gages.** — Pr adresse au Réveil. 9.730

Me FELLETIER, Avoué 5, Bd de la Paix, **Reims**, demande **2e CLERC** sérieux et capable. 10.121

Représentant sér. act., demand. vente détersifs mousseux, blocs, pâte, etc. Fort. rem. Écr. : **Sté DETERDEX**, Bd Pasquet SALON Pce. 10.602

La Mairie de Roubaix demande un

BON INTERPRÈTE

traducteur de langue allemande. Pour tous renseignements, s'adresser au Service du Personnel, **Mairie de Roubaix**, 2e étage, porte 17. 22.554

VENTES ACHATS LOCATIONS

Maison 8 p., gd porte, cour, écurie, dépend. 700 m2 près Lille, à vendre 105.000 ou en viager. **Ets R. I. D. I. N.** 52, rue Faidherbe, LILLE 13.115

DOUAI - A vendre Pt Atelier, 90 m2, terrain : 262 m2 quart. industriel. Peut conven. à artisan - **Cab. DEBEAUQUENNE**, Vent. Ces. Cer. 53, rue Pasteur, **Hénin-Liétard.** 16.383

CESSIONS

Fermier recherche pour parente commerce, négoce ou fabrication artisanale. Écrire K.L.D.B. au « Réveil ». 13.100

BOULANGERIE

recherchée région mine ou village, mais avec mat. : bout. ou four seul. Faire offre et conditions C.A.O.K Réveil. 30.886

Veuve avec filles, recherche **Bonneterie**, lingerie, tissus ou tout commerce de dame. Écrire K.L.D.C. au Réveil. 13.101

A VENDRE

Immeuble et Fonds de Commerce de Chemiserie Bonneterie, 12 rue Neuve Lille. Pr renseign. s'adr. entre 15 et 17 h 12, rue du Maire André, LILLE. 30.913

A Vendre Fonds de

Commerce de Garage

S'adresser : 22, rue des Tours, à LILLE. 16.376

CAFÉ RECHERCHÉ

même à remonter. Dispose de 10.000 frs cpt. Écrire N.A.R.E. Réveil.

DOUAI. A céder Pet. menuisier-ébéniste. Cab. DEBEAUQUENNE. Vent. Ces. Cer. Hénin-Liétard. 16.384

Aujourd'hui, les ménagères ont en effet à leur disposition un produit de haute qualité

la POUDRE LEVER

qui leur permet d'obtenir, rapidement, sûrement et sans fatigue, du linge d'une blancheur incomparable.

De plus les couleurs lavables traitées dans la solution LEVER retrouvent leur fraîcheur... Voilà bien des avantages qu'une ménagère économe et consciencieuse ne peut négliger.

Lever

DÉTERSIF AU SAVON

Prix de vente : 3 frs 30 plus droits d'octroi

1 PAQUET REPRÉSENTE UNE RATION MENSUELLE de SAVON

POUR CÉDER VITE, ACHETER SAIN

Les ÉTABLISSEMts

R.I.C.I.N

ONT LA VENTE de TOUT : COMMERCES INDUSTRIES IMMEUBLES FERMES, etc.

52, rue Faidherbe
LILLE
13e Année (Tél. : 531.23)
CONFIEZ-leur vos CESSIONS

Licence de transports 3 tonnes, Nord, Pas-de-Calais, Aisne, à louer. **Ets R. I. C. I. N.** 52, rue Faidherbe, LILLE

DIVERS

POLICE PRIVÉE

Renseig. Recher. Enquêt. Surveil. Filatur. Constats **Dieu**, Comm. de pol. hon. 23, r. Ste-Catherine, **Lille.** 30.762

Recherche Scie à ruban de 700 sur billes DE JUMNE et Cie Achats et Ventes de Matériel industriel 63, Boulev. Montesquieu ROUBAIX - Tél. 350-45 10.310

CHARBON DE BOIS

Suis acheteur nouveliers Faire offres R.A.H.P. au « Réveil » 16.371

Machines à Tricoter

ACCESSOIRES - PIÈCES détachées - AIGUILLES pour toutes marques **J. DE FOERCK** 74, Bd de la Liberté, **LILLE** - Téléph. 717-32. 12.138

SABLE DES DUNES

pour maçonnerie, marbreries, briqueteries, tuileries, filatures et industries diverses. A vendre sur wagons ou camions Émile NAVE 20, rue de Roubaix, à **Rosendaël** (Nord) 22.536

Acheteur grosse N. D. ou échange contre batteuse. Michel DECROUE, à Sepmeries 22.542

COMPTEUR A GAZ Schlumberger 8 becs contre 15 à 20 becs avec soulte. Écrire N.A.R.F. Réveil 22.550

Industriel de la région du Nord, en possession de licences d'achats pour

Bois de Chauffage

INDUSTRIEL, recherche fournisseur. Faire offre N.A.R.H. au Réveil. 22.551

Sommes acheteurs : Papier ferro-prussiate et papier ozalid. Écrire à **S. E. U. M., à Carbehem** (Pas-de-Calais). 22.548

LES VIEUX DISQUES sont repris jusque 3.75 pièce. **SCRSPEL POLLET** 73 r. Esquermoise, **Lille** 138, Gde-Rue, **Roubaix**

MUSIQUE

ACCORDÉON, marque **Scandalli**, 5 rangées, et **JAZZ neuf à vendre.** — S'adresser NISON Alex., rue de l'Égalité à Rœulx (Nord) 22.549

ACHAT ET VENTE
PIANOS D'OCCASION
COUPLEUX Frères
53, rue Esquermoise, **Lille** 30.915

DETTES

Mme DENIS Fernande, informe le public que contrairement aux dires de son mari, M. DENIS Gaston, Bd de Verdun, 12, à **Avion**, elle n'a jamais fait de dettes et n'a nullement l'intention d'en contracter. 2.717

AUTOS

Sommes acheteurs

SIMCA CINQ

en bon état. Écrire à **S. E.U.M. à Carbehem** (Pas-de-Calais). 22.547

Citroën 1930 et 1936, parfait état général. **Peugeot 202**, luxe, grenat impeccable. **N. CRSOUY et Cie** 59, rue d'Artois, LILLE 22.553

CAR Panhard, Pullmann, 32 pl. cuir, à strapont. inter. nf entier. revisé, prêt à pr. route. **Transp. Nonnetan**, 77, av. Michelet, Saint-Ouen (Seine)

MARIAGES

Jeune H. 29 ans, ouvrier sérieux, ép. **Jeune fille** de 23 à 29 ans, sérieuse, ménagère. Écrire C.A.O.P. au Réveil.

Veuf sans enfant, 44 ans recherche ouvrière sérieuse, 40 à 44 ans, en vue mariage. Écrire V.A.D.K. au Réveil 2.126

Monsieur 44 ans, belge, mineur, situat. des. mariage avec dame 35 à 42 ans. Écrire au « Réveil » à LENS, N.C.D 2.718

SCIENCES OCCULTES

GABY CHRISTEL

Voyante cél. Astrol. Secret p' retour d'Affect. Réuss. d' vos désirs. Predict. surp. **154, rue de Rivoli, Paris** (Métro Louvre) Reç. tous les jours. Correspond.

A.

Imprimerie du Réveil du Nord
186, rue de Paris, LILLE
Le Gérant : **Émile GEST**

LA DAME AUX CAMÉLIAS

Par Alexandre DUMAS Fils

— 39 —

Tout le reste du jour, Marguerite fut préoccupée, distraite, triste. J'étais forcé de lui répéter deux fois ce que je lui disais pour obtenir une réponse. Elle rejeta cette préoccupation sur les craintes que lui inspiraient pour l'avenir les événements survenus depuis deux jours.

Je passai la nuit à la rassurer, et elle me fit partir le lendemain avec une insistante inquiétude que je ne m'expliquais pas.

Comme la veille, mon père était absent ; mais, en sortant, il m'avait laissé cette lettre :

« Si vous revenez me voir aujourd'hui, attendez-moi jusqu'à quatre heures ; si à quatre heures je ne suis pas rentré, revenez dîner demain avec moi : il faut que je vous parle. »

J'attendis jusqu'à l'heure dite. Mon père ne reparut pas. Je partis.

La veille j'avais trouvé Marguerite triste, ce jour-là je la trouvai fiévreuse et agitée. En me voyant entrer, elle me sauta au cou, mais elle pleura longtemps dans mes bras.

Je la questionnai sur cette douleur subite dont la gradation m'alarmait. Elle ne me donna aucune raison positive, alléguant tout ce qu'une femme peut alléguer quand elle ne veut pas répondre la vérité.

Quand elle fut un peu calmée, je lui racontai les résultats de mon voyage ; je lui montrai la lettre de mon père, en lui faisant observer que nous en pouvions augurer du bien.

A la vue de cette lettre et à la réflexion que je fis, les larmes redoublèrent à un tel point que j'appelai Nanine, et que, craignant une atteinte nerveuse, nous couchâmes la pauvre fille qui pleurait sans dire une syllabe, mais qui me tenait les mains et les baisait à chaque instant.

Je demandai à Nanine si, pendant mon absence, sa maîtresse avait reçu une lettre ou une visite qui pût motiver l'état où je la trouvais, mais Nanine me répondit qu'il n'était venu personne et que l'on n'avait rien apporté.

Cependant il se passait depuis la veille quelque chose d'autant plus inquiétant que Marguerite me le cachait.

Elle parut un peu plus calme dans la soirée ; et, me faisant asseoir au pied de son lit, elle me renouvela longuement l'assurance de son amour. Puis, elle me souriait, mais avec effort, car, malgré elle, ses yeux se voilaient de larmes.

J'employai tous les moyens pour lui faire avouer la véritable cause de ce chagrin, mais elle s'obstina à me donner toujours les raisons vagues que je vous ai déjà dites.

Elle finit par s'endormir dans mes bras, mais de ce sommeil qui brise le corps au lieu de le reposer ; de temps en temps elle poussait un cri, se réveillait en sursaut, et après s'être assurée que j'étais bien auprès d'elle, elle me faisait lui jurer de l'aimer toujours.

Je ne comprenais rien à ces intermittences de douleur qui se prolongèrent jusqu'au matin. Alors Marguerite tomba dans une sorte d'assoupissement. Depuis deux nuits elle ne dormait pas.

Ce repos ne fut pas de longue durée.

Vers onze heures, Marguerite se réveilla, et, me voyant levé, elle regarda autour d'elle en s'écriant :

— T'en vas-tu donc déjà ?

— Non, dis-je en lui prenant les mains, mais j'ai voulu te laisser dormir. Il est de bonne heure encore.

— A quelle heure vas-tu à Paris ?

— A quatre heures.

— Sitôt ? jusque-là tu resteras avec moi, n'est-ce pas ?

— Sans doute, n'est-ce pas mon habitude ?

— Quel bonheur !

— Nous allons déjeuner ? reprit-elle d'un air distrait.

— Si tu le veux.

— Et puis tu m'embrasseras bien jusqu'au moment de partir ?

— Oui, et je reviendrai le plus tôt possible.

— Tu reviendras ? fit-elle en me regardant avec des yeux hagards.

— Naturellement.

— C'est juste, tu reviendras ce soir, et moi, je t'attendrai comme d'habitude, et tu m'aimeras, et nous serons heureux comme nous le sommes depuis que nous nous connaissons.

Toutes ces paroles étaient dites d'un ton si saccadé, elles semblaient cacher une pensée douloureuse si continue, que je tremblais à chaque instant de voir Marguerite tomber en délire.

— Écoute, lui dis-je, tu es malade, je ne puis pas te laisser ainsi. Je vais écrire à mon père qu'il ne m'attende pas.

— Non ! non ! s'écria-t-elle brusquement, ne fais pas cela. Ton père m'accuserait encore de t'empêcher d'aller chez lui quand il veut te voir ; non, non, il faut que tu y ailles, il le faut ! D'ailleurs, je ne suis pas malade, je me porte à merveille. C'est que j'ai fait un mauvais rêve, et que je n'étais pas bien réveillée ?

A partir de ce moment, Marguerite essaya de paraître plus gaie. Elle ne pleura plus.

Quand vint l'heure où je devais partir, je l'embrassai, et lui demandai si elle voulait m'accompagner jusqu'au chemin de fer ; j'espérais que la promenade la distrairait et que l'air lui ferait du bien.

Je tenais surtout à rester le plus longtemps possible avec elle.

Elle accepta, prit un manteau et m'accompagna avec Nanine, pour ne pas revenir seule.

Vingt fois je fus au moment de ne pas partir. Mais l'espérance de revenir vite et la crainte d'indisposer de nouveau mon père contre moi me soutinrent et le convoi m'emporta.

— A ce soir, dis-je à Marguerite en la quittant.

Elle ne me répondit pas.

Une fois déjà elle ne m'avait pas répondu à ce même mot, et le comte de G..., vous vous le rappelez, avait passé la nuit chez elle ; mais ce temps était si loin, qu'il semblait effacé de ma mémoire, et si je craignais quelque chose, ce n'était certes plus que Marguerite me trompât.

En arrivant à Paris, je courus chez Prudence la prier d'aller voir Marguerite, espérant que sa verve et sa gaieté la distrairaient.

J'entrai sans me faire annoncer, et je trouvai Prudence à sa toilette.

— Ah ! me dit-elle d'un air inquiet. Est-ce que Marguerite est avec vous ?

— Non.

— Comment va-t-elle ?

— Elle est souffrante.

— Est-ce qu'elle ne viendra pas ?

— Est-ce qu'elle devait venir ?

Madame Duvernoy rougit, et me répondit, avec un certain embarras :

— Je voulais dire : Puisque vous venez à Paris, est-ce qu'elle ne viendra pas vous y rejoindre ?

— Non.

Je regardai Prudence ; elle baissa les yeux, et sur sa physionomie je crus lire la crainte de voir ma visite se prolonger.

— Je venais même vous prier, ma chère Prudence, si vous n'avez rien à faire, d'aller voir Marguerite ce soir ; vous lui tiendriez compagnie, et vous pourriez coucher là-bas. Je ne l'ai jamais vue comme elle était aujourd'hui, et je tremble qu'elle ne tombe malade.

— Je dîne en ville, me répondit Prudence, et je ne pourrai pas voir Marguerite ce soir ; mais je la verrai demain.

Je pris congé de Madame Duvernoy, qui me paraissait presque aussi préoccupée que Marguerite, et je me rendis chez mon père, dont le premier regard m'étudia avec attention.

Il me tendit la main.

— Vos deux visites m'ont fait plaisir, Armand, me dit-il, elles m'ont fait espérer que vous auriez réfléchi de votre côté, comme j'ai réfléchi, moi, du mien.

— Puis-je me permettre de vous demander, mon père, quel a été le résultat de vos réflexions ?

— Il a été, mon ami, que je m'étais exagéré l'importance des rapports que l'on m'avait faits, et que je me suis promis d'être moins sévère avec toi.

— Que dites-vous, mon père ! m'écriai-je avec joie.

— Je dis, mon cher enfant, qu'il faut que tout jeune homme ait une maîtresse, et que, d'après de nouvelles informations, j'aime mieux te savoir l'amant de mademoiselle Gautier que d'une autre.

— Mon excellent père ! que vous me rendez heureux !

Nous causâmes ainsi quelques instants, puis nous nous mîmes à table. Mon père fut charmant tout le temps que dura le dîner.

J'avais hâte de retourner à Bougival pour raconter à Marguerite cet heureux changement. A chaque instant je regardais la pendule.

— Tu regardes l'heure, me disait mon père, tu es impatient de me quitter. Oh ! jeunes gens ! vous sacrifierez donc toujours les affections sincères aux affections douteuses ?

— Ne dites pas cela, mon père ! Marguerite m'aime, j'en suis sûr.

Mon père ne répondit pas ; il n'avait l'air ni de douter ni de croire.

(A suivre).